

times de l'avarice ou du fanatisme des prêtres, le sacré collège restait toujours divisé. Philippe le Bel était mort, ainsi que son fils Louis le Hutin, pendant la vacance du saint-siège; néanmoins ce dernier roi avait donné à Philippe, son frère, la mission de réunir le conclave, et de mettre fin à l'interrègne. Ce prince s'était rendu à cet effet dans la ville de Lyon, d'où il avait écrit aux cardinaux pour qu'ils vissent le trouver secrètement, s'engageant envers chacun d'eux à lui faire obtenir la tiare.

Au jour marqué, tous arrivèrent mystérieusement dans la ville, et se rendirent au monastère des frères prêcheurs, où se trouvait Philippe; à mesure qu'ils se présentaient au couvent ils étaient arrêtés et enfermés dans une grande salle. Philippe vint ensuite leur signifier qu'il les retiendrait prisonniers jusqu'à ce qu'ils eussent nommé un pontife, leur déclarant qu'il ferait exécuter la constitution de Grégoire avec la plus grande rigueur. Les cardinaux se soumièrent courageusement au frugal ordinaire du pain et de l'eau, espérant que la mort du roi amènerait un changement favorable dans leur position, Philippe étant obligé de se rendre à Paris comme curateur au ventre de la reine, qui était enceinte. Mais ils furent déçus dans leurs espérances; on augmenta au contraire de sévérité envers eux, jusqu'à diminuer de jour en jour leurs rations de pain et d'eau; enfin après quarante jours de jeûne forcé, ils se déterminèrent à charger le cardinal Jacques d'Ossa de choisir comme souverain pontife le plus digne d'entre eux. L'orgueilleux prélat prit la tiare, et se proclama lui-même pape sous le nom de Jean XXII.

## JEAN XXII,

ANDRONIC II  
PALÉOLOGUE,  
empereur  
d'Orient.

201<sup>e</sup> PAPE.

LOUIS LE HUTIN,  
PHILIPPE LE LONG,  
CHARLES IV,  
PHILIPPE VI,  
rois de France.

Histoire singulière de Jacques d'Ossa, fils d'un chaussetier de Cahors. — Ses différentes fonctions avant d'arriver au pontificat. — Mauvaise foi du saint-père. — Son entrée dans Avignon. — Il mendie de l'argent aux princes chrétiens. — Ses persécutions contre les ordres de moines qui refusaient de partager avec lui les dépouilles des peuples. — Ses disputes avec les fraticelles. — Affaires d'Allemagne. — Le saint-père poursuit les savants et les défère aux tribunaux de l'inquisition. — Guerres en Italie; les Guelfes et les Gibelins. — Nouvelles persécutions contre les fraticelles. — Louis de Bavière lance un édit contre le pape. — Divisions à Rome. — Les citoyens somment le saint-père de quitter Avignon et de rentrer en Italie. — Louis de Bavière fait excommunier le pape par une assemblée d'évêques. — Jean fulmine une bulle d'anathèmes contre l'empereur. — Tentative des Guelfes sur Rome. — Ils sont chassés de la ville sainte. — Louis de Bavière fait son entrée à Rome. — Il met le pape en accusation et le déclare dépossédé de la couronne pontificale.

Jacques d'Ossa était âgé de soixante-dix ans lorsqu'il monta sur le saint-siège, ou plutôt lorsqu'il escalada la chaire de saint Pierre.

On raconte que son père, qui était un pauvre chaussetier ambulante de Cahors, s'était débarrassé de lui en le plaçant comme marmiton chez le métropolitain d'Arles, chancelier de Charles le Boiteux, roi de Naples et comte de Provence. Ses saillies et ses bons mots firent passer le petit Jacques de la cuisine à l'antichambre; et un jour l'archevêque ayant eu la curiosité de l'interroger, son éminence fut étonnée de l'intelligence de son jeune varlet, et se déterminà à lui donner des maîtres habiles sous lesquels il fit de rapides progrès dans toutes les sciences, et particulièrement dans le droit canon. Son protecteur le fit entrer par la suite dans les ordres et obtint pour lui l'évêché de Fréjus : après la mort de l'archevêque d'Arles, le roi Robert lui donna la charge de chancelier et l'admit à ses conseils. Jacques remplit dignement ses fonctions auprès du prince, qui, pour le récompenser de son zèle, le fit élever au cardinalat par Clément V.

Parvenu au pontificat, son caractère changea subitement, comme s'il eût suffi du contact de la tiare pour transformer un saint cardinal en un tigre à face humaine. Jacques se montra plus orgueilleux, plus fourbe et plus avide que ses prédécesseurs; il ne se contenta pas des revenus ordinaires de l'Église et des sommes énormes que lui payaient les inquisiteurs pour sa part dans les confiscations; mais il entreprit encore de les grossir en exploitant la corruption humaine, et vendit publiquement l'absolution du parricide, du meurtre, du vol, de l'inceste, de l'adultère, de la sodomie et de la bestialité : il rédigea lui-même cette taxe de la chancellerie apostolique, ce Pactole qui roulait tous les vices de l'humanité

changés en livres tournois ou en beaux deniers d'or, et qui se déversaient dans le trésor pontifical, véritable Océan où venaient s'engouffrer les richesses des nations. Ce fut lui également qui le premier ajouta une troisième couronne à la tiare, comme symbole de la triple puissance des papes sur les cieux, sur la terre et sur les enfers; et dont ils ont fait l'emblème de leur orgueil, de leur avarice, de leur lubricité.

Aussitôt que la nomination de Jean XXII fut connue à la cour de France, le régent lui députa plusieurs seigneurs pour le prier de suspendre la cérémonie de son sacre jusqu'à son arrivée; mais le pape, impatient d'exercer l'autorité souveraine, refusa d'obtempérer à ce désir, et se fit couronner à Lyon, le 21 septembre 1316, sans attendre que le sacré collège eût promulgué le décret de son élection. Pour accélérer les préparatifs de son intronisation, il avait même promis au cardinal Napoléon des Ursins de rétablir la résidence de la cour apostolique à Rome, et avait juré sur l'hostie consacrée de ne monter ni cheval ni mule avant l'accomplissement de sa promesse.

Comme le saint-père n'avait point l'intention de quitter la France, et surtout la ville d'Avignon, cette terre de délices où les papes étalaient orgueilleusement les splendeurs de leur cour souveraine, et comme il ne voulait pas manquer trop ouvertement au serment qu'il avait prêté avec tant de solennité, il imagina de faire le voyage de Lyon à Avignon sur un bateau couvert de magnifiques tentures, et à son débarquement de prendre un âne pour faire son entrée dans le palais des pontifes. Il est vrai que Jean XXII n'avait point été parjure, puisqu'il n'avait monté ni cheval ni mule; cependant le subterfuge

ne fut pas approuvé de tous les cardinaux; et les Italiens, entre autres Napoléon des Ursins, quittèrent aussitôt la cour pontificale et refusèrent de communiquer avec le saint-père. Jean se vengea de leur mépris en faisant une promotion de huit cardinaux français, et en créant de nouveaux évêchés, dont pas un seul ne fut donné aux prélats ultramontains. Sa cour se trouvant alors établie au grand complet, il s'occupa des moyens d'en soutenir le faste, et il écrivit aux souverains d'Europe pour leur réclamer le denier de saint Pierre. Ses premières lettres étaient humbles et lâches; elles firent peu d'effet; il en écrivit d'autres orgueilleuses et menaçantes, qui firent affluer les richesses des peuples dans ses coffres.

Pendant que Jean s'occupait ainsi de réparer les pertes qu'avait éprouvées le saint-siège par le pillage des trésors de Clément V, la reine de France était accouchée d'un prince qui fut nommé Jean, et qui mourut huit jours après sa naissance. Un enfant peut-il être jamais un obstacle à l'ambition d'un régent? Cette mort, arrivée si heureusement pour l'oncle du jeune roi, fit passer la couronne sur la tête de Philippe, comte de Poitiers.

Le nouveau souverain ayant négligé d'envoyer des présents à la cour d'Avignon, le pape lui écrivit pour l'en gourmander; en même temps il lui adressa d'autres reproches sur différentes matières. « Nous avons appris, » prince, lui disait-il, que pendant l'office divin vous vous » entretenez avec les seigneurs qui vous entourent, et que » souvent vous discourez d'affaires d'état ou de plaisirs, » qui détournent les fidèles de l'attention qu'ils doivent » apporter aux prières que les prêtres adressent à Dieu

» pour votre salut et pour celui de vos peuples : nous espé-  
 » rons que vous vous corrigerez de cette habitude impie.  
 » Vous devriez également éviter les gestes saccadés et brus-  
 » ques qui rendent votre longue personne si disgracieuse,  
 » et renoncer à porter le manteau royal de vos ancêtres,  
 » qui est beaucoup trop court pour vous. Nous vous enga-  
 » geons aussi à faire cesser divers abus qui se pratiquent  
 » dans votre capitale; par exemple, l'usage de se tailler la  
 » barbe et les cheveux le dimanche, péché capital que l'Église  
 » défend, et pour lequel nous ne donnons l'absolution que  
 » moyennant une forte amende.

» Nous défendons également à votre université de Paris  
 » de s'occuper de questions philosophiques, et d'éviter sur-  
 » tout les dissertations sur les erreurs du moine Roger Bacon,  
 » d'Albert le Grand, de Raimond Lulle et de tous les alchi-  
 » mistes ou physiciens; nous ne voulons pas davantage qu'ils  
 » engagent des discussions sur les doctrines de Jean Scot,  
 » de Dante Alighieri, d'Arnaud de Villeneuve, et d'autres  
 » docteurs qui ont essayé de détruire l'édifice sacré de la  
 » théocratie romaine. »

Jean s'occupait ensuite, sous prétexte d'hérésies, de confisquer les biens des citoyens, et même des monastères ou des prélats dont les richesses excitaient sa convoitise; malheureusement ses lucratives opérations furent interrompues par un schisme qui éclata entre les frères mineurs; les uns avaient pris la dénomination de spirituels, et s'étaient donné un supérieur; les autres s'intitulaient les frères de la commune observance, et obéissaient à Michel de Césène, dix-septième général de l'ordre. Celui-ci informa le pontife de la conduite

des spirituels, et le pria de les admonester pour les ramener à l'obéissance. Jean, qui comprenait combien il importait au saint-siège de maintenir l'unité parmi ces moines, où se recrutaient ses inquisiteurs, ordonna aux spirituels de rentrer sous l'autorité de leurs supérieurs; et sur leur refus, il les fit arrêter et les envoya aux bûchers comme hérétiques.

Il poursuivit avec une égale fureur la secte des fraticelles, ou frères de la vie pauvre, qui se trouvaient répandus en Italie, en Sicile, dans le comté de Provence, à Narbonne, à Toulouse et dans plusieurs autres provinces. Ces moines portaient un habit particulier, tenaient des conventicules, se choisissaient des ministres ou custodes, élevaient des temples, fondaient des communautés, et mardiaient en concurrence avec les frères mineurs et les frères prêcheurs, mais sans payer, comme ces derniers, des redevances au saint-siège pour l'exercice de leur privilège. Aussi eurent-ils bientôt amassé de grandes richesses : c'est ce qui les perdit. Le cupide pontife, convoitant leurs biens, lança contre eux une bulle d'anathème. En vain les fraticelles protestèrent de leur orthodoxie, et offrirent de prouver qu'ils suivaient les règlements de saint François, d'après une charte qui leur avait été octroyée par le pape Célestin, et qui les dispensait de toute obéissance envers le général des provinciaux de cet ordre; toutes leurs protestations furent inutiles, le saint-père passa outre : sous prétexte que Boniface VIII avait annulé les actes de Célestin V, il condamna les fraticelles comme hérétiques, confisqua leurs biens, et livra leurs personnes aux inquisiteurs.

Cependant la clameur publique s'émut de ce nouveau

crime, et l'on accusa ouvertement le pape de sacrifier à sa détestable avarice les malheureux qui refusaient de se dépouiller de leurs richesses en sa faveur. Jean, pour justifier sa conduite criminelle, joignit la calomnie à la cruauté; il publia une nouvelle bulle contre les fraticelles, les accusant d'enseigner qu'il existait deux Églises, l'une charnelle, plongée dans la luxure et souillée de tous les crimes, à laquelle présidait le pape et ses prélats; l'autre chaste, frugale, charitable, dans laquelle se trouvaient réunis les véritables chrétiens ennemis du saint-siège. « Ainsi, ajoutait le pontife, » n'est-il pas juste que ces abominables sectaires qui com- » battent la sainteté de notre puissance, soient livrés aux » tribunaux de l'inquisition et brûlés vifs sans aucune pitié? »

Depuis l'assassinat de l'empereur Henri VII, l'Allemagne et l'Italie continuaient à être le théâtre d'effroyables désordres. Deux compétiteurs, Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche, son cousin, se disputaient le trône de Germanie, et inondaient les provinces du sang des peuples qui étaient assez insensés pour soutenir la querelle des rois. Après deux années de guerres cruelles et de batailles terribles, Louis de Bavière fit prisonnier son compétiteur et l'obligea, pour prix de sa liberté, de renoncer à toutes ses prétentions à la couronne impériale. Au milieu de ces divisions, le pape, fidèle à la politique tortueuse du saint-siège, n'avait encore voulu se déclarer pour aucun des deux concurrents, afin de profiter de leurs discordes pour rétablir son autorité en Italie. Mais lorsque Louis de Bavière par sa victoire eut mis fin aux luttes sanglantes qui désolaient ce malheureux pays, Jean, forcé d'abandonner ses sacrilèges espérances, lança une bulle d'ex-

communication contre le prince, cassa les officiers et les vicaires qu'il avait nommés, déclara le trône vacant, et s'adjudgea le gouvernement de l'empire.

Pour montrer qu'il avait le droit de disposer de la couronne impériale, il donna la charge de vicaire de l'état au roi Robert, et cita les deux compétiteurs Louis de Bavière et le duc d'Autriche à comparaître devant le sacré collège. Ensuite il chercha un candidat qui consentît à lui donner un prix convenable de la couronne.

De son côté, Louis ne resta pas inactif; il fit agir tous les ressorts de la politique auprès des électeurs pour qu'ils ratifiassent son usurpation; ses commissaires parcoururent l'Italie et fortifièrent son parti en détachant de la cause du pape les villes les plus importantes. Pour contrebalancer les succès de son ennemi, Jean essaya de le rendre odieux aux peuples en l'accusant d'avoir attenté à sa vie; et il eut soin de rendre publique cette imputation calomnieuse en adressant une bulle à l'évêque de Fréjus, qu'il chargeait de la poursuite d'un prétendu attentat.

Voici cette pièce singulière : « Nous avons été informé, » seigneur évêque, écrivait le saint-père, que Jean Damant, » médecin, Jean de Limoges, Jacques dit Brabançon, et » quelques autres, s'appliquent par une condamnable perversité aux arts magiques; qu'ils se sont souvent servi de » miroirs constellés et de figures enchantées; qu'ils se mettent dans des cercles cabalistiques et forcent l'esprit des » ténèbres à comparaître en leur présence; qu'ils font périr » des hommes par la violence de leurs enchantements; qu'ils » enferment les démons dans des matras de verre et les tour-

» mentent sur le feu pour leur faire dévoiler le passé, le présent et l'avenir; qu'ils affirment que par de simples paroles » ils peuvent abrégier ou allonger la durée de l'existence; » enfin qu'ils ont conspiré contre nous à l'instigation de Louis » de Bavière, et qu'ils s'efforcent par toutes sortes de conjurations et de maléfices de nous arracher la tiare et la vie. » En conséquence, nous vous ordonnons de procéder contre » eux comme vous faites en matière d'hérésie, c'est-à-dire » de les livrer aux inquisiteurs, pour que la violence des » tortures leur arrache l'aveu de leurs crimes. »

C'est ainsi, du reste, que les prêtres et les rois ont toujours fait; ils appelaient inventions infernales les découvertes des savants, soit en physique, soit en chimie, soit en astronomie, et brûlaient comme hérétiques ceux qui voulaient éclairer les peuples et les faire sortir des ténèbres de la superstition; aujourd'hui ils appellent encore découvertes subversives de tout ordre social, les théories politiques des philosophes de notre temps; et plongent les réformateurs dans les cachots, afin d'étouffer les semences de la liberté et de l'émancipation des peuples.

Pendant que Jean XXII faisait brûler indistinctement moines, hérétiques ou alchimistes, pour la plus grande gloire de Dieu, il poursuivait de ses anathèmes les princes et les seigneurs qui refusaient de lui faire hommage de leurs états ou de leurs domaines. Matthieu de Visconti, qui déjà avait été censuré, fut mis au ban de l'empire, excommunié, déclaré hérétique obstiné, et, comme tel, désigné aux inquisiteurs pour être torturé par la corde, par l'eau et par le feu. Mais ces anathèmes, naguère encore si redoutés des fidèles,